

Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-huit janvier à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous
la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mmes VIOLARD Marie-Claude, VERHAEGHE Carole, MM. DELCOUSTAL Gérard, SFILIGOÏ Alain, GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, M. BERNEGE Thierry, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne, GAY Annette et VRIGNAUD Florence.

Pouvoir de Christophe DOMANGE à Michel PERAT

Etait excusée : Mme Odile SAVIN

Etaient absents : MM. CABANE Bernard et Philippe HEGO.

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 18/12/2018.

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions du Maire suivantes :

- *N° 01/2019 portant sur l'avenant n° 1 au marché de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux : Ecole Primaire, Stade du Vaquet, Gymnase, Temple et Cimetière*
- *N° 02/2019 portant sur l'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux : Ecole Primaire, Stade du Vaqué, Gymnase, Temple et Cimetière*

010119 – Détermination du nombre de postes d'adjoint suite à démission et tableau des élus.

Rapporteur M. PERAT

La détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, ce qui fait 5 adjoints au plus pour la commune.

Suite à la démission de Monsieur Philippe LEOMANT du poste de 3ème adjoint, et de son poste de Conseiller Municipal, considérant que personne dans l'assemblée ne fait acte de candidature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire.

ADOpte le tableau des élus comme suit :

	Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance	Date de l'élection	suffrages obtenus
1	Maire	PERAT	Michel	04/03/1949	23/03/14	676
2	Adjoint	CASSIN	Dimitri	28/11/1958	23/03/14	676
3	Adjointe	VIOLARD	Marie-Claude	25/01/1949	23/03/14	676
4	Adjointe	VERHAEGHE	Carole	30/10/1959	23/03/14	676
5	Adjoint	DELCOUSTAL	Gérard	26/12/1951	23/03/14	676
6	Conseillère municipale	SAVIN	Odile	08/02/1942	23/03/14	676
7	Conseiller municipal	SFILIGOÏ	Alain	22/09/1953	23/03/14	676
8	Conseiller municipal	GALLINE	Jacques	06/02/1955	23/03/14	676
9	Conseillère municipale	TRAMOND	Odile	11/12/1956	23/03/14	676
10	Conseillère municipale	VERMANDE	Chantal	16/08/1959	23/03/14	676
11	Conseiller municipal	BERNEGE	Thierry	16/05/1965	23/03/14	676
12	Conseiller municipal	DOMANGE	Christophe	04/11/1965	23/03/14	676
13	Conseillère municipale	CADORIN	Véronique	31/07/1968	23/03/14	676
14	Conseillère municipale	BLANCHET	Cécile	01/03/1971	23/03/14	676
15	Conseillère municipale	ARNAUD	Anne	20/07/1986	23/03/14	676
16	Conseiller municipal	CABANE	Bernard	14/10/1953	23/03/14	404
17	Conseillère municipale	GAY	Annette	07/02/1961	23/03/14	404
18	Conseiller municipal	HEGO	Philippe	06/12/1965	23/03/14	404
19	Conseillère Municipale	VRIGNAUD	Florence	30/09/1968	23/03/14	676

020119 – Renouvellement d'un emploi fonctionnel de Direction Générale des Services.

Rapporteur M. PERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE du renouvellement de l'emploi fonctionnel de DGS des Communes de 2 000 à 10 000 h à compter du 1^{er} mars 2019 pour une durée de cinq ans.

030119 – Délibération approuvant le résultat de l'enquête publique du zonage d'assainissement.

Rapporteur M. DELCOUSTAL

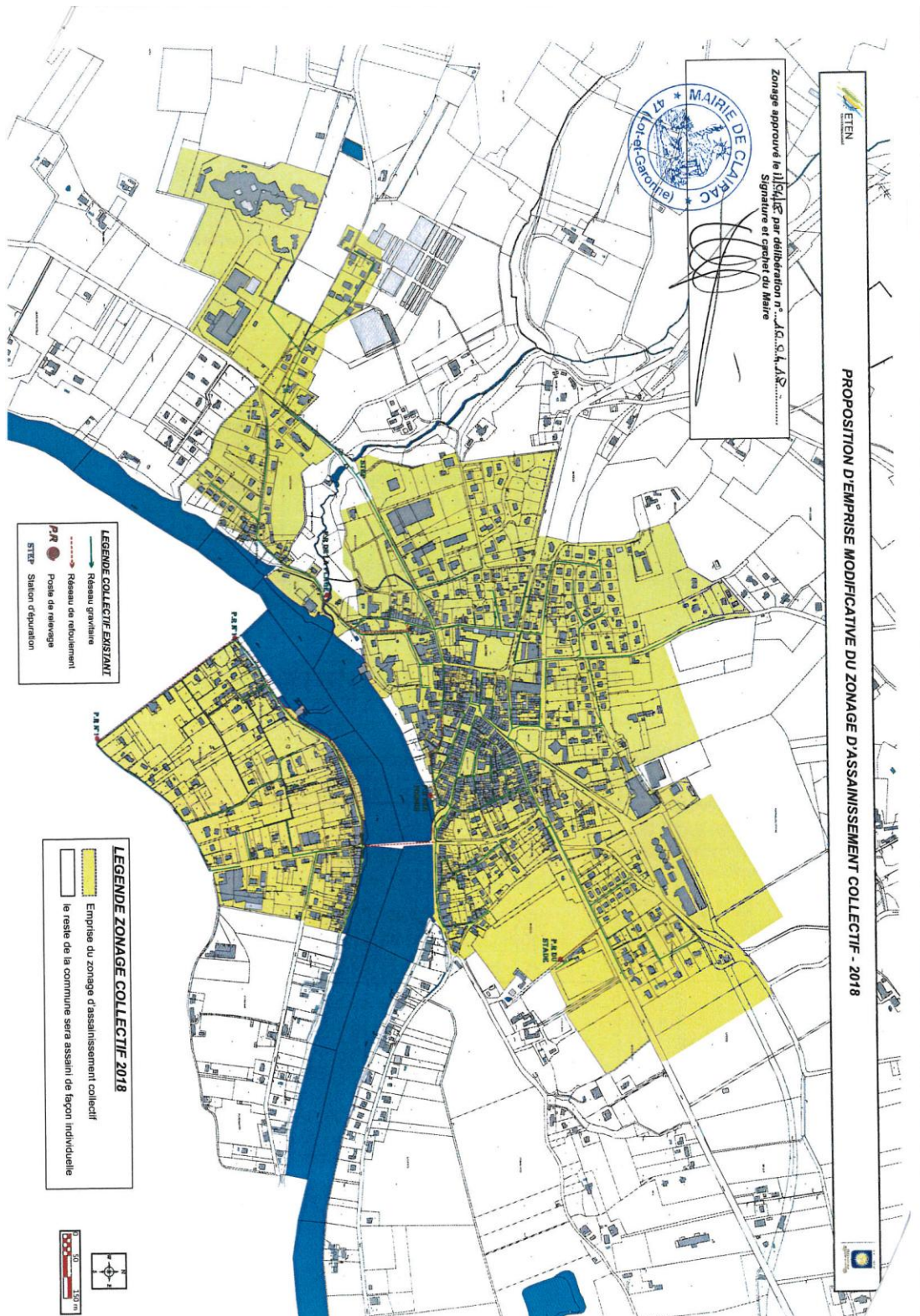
Après l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 juin 2018 au 20 juillet 2018 inclus, et après avis favorable du commissaire enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement des eaux usées tels qu'il est annexé au dossier.

INFORME que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mention dans deux journaux locaux (Sud-Ouest – Le Républicain),

DIT que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLU.



040119 – Engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2019.

Rapporteur M. CASSIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif du budget principal de l'exercice 2019, les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente, et les dépenses d'investissement suivant les chapitres et opérations cités ci-dessous.

Budget Principal :

• Chapitre 20 – immo. Incorpor.		5 000 €
• frais d'étude PLU	5 000 €	
• Chapitre 21 – immobilisations corporelles		33 300 €
• 21312- inst et aménagement	10 000 €	
• 21316 Equipement cimetière	300 €	
• 2182 – matériel de transport	9 000 €	
• 2183 - matériel de bureau et informatique	4 000 €	
• 2188 - autres immo. corporelles	10 000 €	
• Chapitre 23 - 2313 – réfection salle informatique		10 500 €
• Chapitre 23 – 2315 aménag. rue Maubec/Ilôt des Frères		28 000 €
